

Entretien avec Marie Grandchamp Libraire à la retraite

Pouvez-vous nous expliquer comment la loi Lang structure et préserve l'ensemble du marché du livre ?

La loi sur le prix unique du livre a permis de préserver la filière du livre et a surtout contribué à ce que le livre ne soit pas considéré comme un produit comme les autres. Cette loi avait donc avant tout un objectif culturel. **Elle a permis au réseau des libraires de continuer à exister, de se moderniser plutôt que se débattre pour maintenir des prix sur un marché déloyal.**

Gardez-vous un souvenir particulier de la période de mise en place de la loi ?

J'ai commencé à apprendre le métier de libraire dans une grande librairie dijonnaise, la Lib de l'U, en 1982. La mise en place n'a pas été compliquée sur le moment puisque cette librairie n'avait pas de concurrence. Les choses se sont compliquées en 1984 avec l'arrivée de la Fnac qui appliquait systématiquement 5 % de remise sur les prix des livres. Il a donc été décidé par notre direction de nous aligner sur cette façon de faire avant de finalement créer une carte de fidélité (et de proposer la remise via cette carte de fidélité). Au-delà du manque à gagner que représentait le volume des 5 % nous avons rencontré des difficultés avec la concurrence farouche de la Fnac qui implantait des

magasins en province avec la volonté agressive de faire disparaître tout le monde.

La loi Lang est aujourd'hui considérée comme une évidence, était-ce le cas il y a quarante ans ?

Non ce n'était pas une évidence, il y avait des divergences d'opinion : **certains libraires n'ont pas compris que c'était une protection pour le métier et l'ont vécue comme une contrainte.**

Comment la loi a-t-elle été accueillie par les professionnels du livre de l'époque ?

Comme dit précédemment, la loi a été relativement bien acceptée par les libraires, mais les grandes surfaces, elles, n'acceptaient pas ce prix unique. Avant 1981, certaines faisaient des remises de 20 %. Il faut préciser que l'arrêté Monory avait opté pour l'interdiction des prix conseillés par l'éditeur. Les principaux détracteurs de la loi Lang étaient donc les grosses enseignes comme la Fnac, Leclerc et autres discounters.

A-t-elle été facilement appliquée ou les contournements ont-ils été nombreux ?

Dans l'ensemble, la loi Lang a été bien appliquée, le seul gros problème est resté sur la définition du livre sco-

laire qui était le seul à pouvoir bénéficier d'un déplafonnement. Ainsi, les livres de poche étaient-ils des livres scolaires ? Pouvait-on les vendre en volumes à un enseignant avec une remise supérieure à 5 % en ignorant s'ils étaient destinés à la revente individuelle ?

Le grand public a-t-il compris immédiatement l'intérêt de la loi ?

La question se pose sur la communication faite autour du prix unique du livre. Le public non averti pense que le livre est moins cher en grande surface qu'en librairie, de nombreux amalgames perdurent et seuls les initiés ont compris l'intérêt de cette loi.

Quel était le paysage de la librairie française avant la promulgation de la loi ?

Les librairies n'auraient pas pu survivre sans cette loi face aux implantations des enseignes, toute une part de la librairie indépendante n'existerait plus, les choix éditoriaux en auraient pâti et le lecteur aurait été pénalisé au bout du bout.



Entretien avec Marie Grandchamp Libraire à la retraite

Avant 1981, la Fnac et Leclerc pratiquaient une politique des prix cassés, pouvez-vous nous expliquer comment cela a bousculé l'équilibre du secteur du livre ?

Comment était-il possible de tenir face à ces mastodontes qui fixaient les prix et qui régulaient le secteur du livre ? La Fnac a continué à vendre les BD éditées à l'étranger avec une remise de 20 % parce que ces BD (belges principalement) n'étaient pas sous le coup de la loi du prix unique.

Selon vous, à quoi ressemblerait le secteur du livre sans l'instauration de la loi ?

La loi Lang a permis d'assurer la vitalité de la création éditoriale en développant un réseau de points de vente, ce fut un bénéfice pour l'ensemble de l'interprofession. Elle a permis de maintenir une offre plus large que celle des best-sellers vendus par les enseignes et grandes surfaces.

Considérez-vous aujourd'hui la loi Lang comme indétrônable ou comme une cause qu'il faut constamment veiller à défendre ?

Il faut être extrêmement vigilant et continuer à la défendre, surtout en communiquant sur le prix unique du livre.

Quels sont selon vous les enjeux actuels et défis à venir pour la librairie indépendante ?

Les libraires indépendants font face à un autre combat, surtout depuis la crise sanitaire, celui des frais d'envoi en ligne. Amazon propose la livraison au prix minimum fixé par la loi d'un centime, il est difficile de s'aligner sur ce tarif. **Les librairies sont ENFIN classées commerces essentiels mais la confusion sur Internet est encore à combattre.** Tout un chacun peut trouver un livre neuf présenté comme un livre d'occasion à un prix deux à trois fois supérieur.

